

Paris, le 11 février 2025

Objet : Avis sur la réponse de la société Voltalia au bilan des garants de la concertation préalable relative au projet éolien des « Collines du Nord Toulousain »

Monsieur,

Nous avons pris connaissance avec intérêt de la réponse publiée par la société Voltalia à la suite du bilan de la concertation préalable sur le projet éolien « Collines du Nord Toulousain », conformément à l'article R.121-24 du code de l'environnement.

Nous notons, en premier lieu, votre décision de poursuivre votre projet tout en assouplissant le calendrier futur des études et en gardant une marge de manœuvre sur l'opportunité du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en fin d'année 2026.

Dans l'ensemble, les réponses apportées à nos demandes de précisions apparaissent suffisamment complètes à ce stade, sauf à la demande de précision n°5 concernant le contour du projet initialement présenté aux élus de la commune de Villemur-sur-Tarn¹.

Concernant vos engagements en réponse à nos recommandations :

- nous retenons que la société Voltalia s'engage à mettre en place un « comité de suivi avec les acteurs clés et représentatifs du territoire » afin de maintenir « un dialogue pérenne avec les acteurs du territoire ». Si elle prévoit une participation des associations, il n'intègre pas directement les élus des communes situées à proximité immédiate du site (Le Born, Bondigoux, Beauvais-sur-Tescou, Tauriac et Montvalen mentionnées à la page 9 de votre réponse). Ce choix risque de reproduire les problèmes de concertation déjà constatés sur ce projet. Ce comité qui concerne les « actions de communication à destination des citoyens et autres acteurs du territoire » a des objectifs qui mériteraient d'être mieux précisés en ce qui concerne son rôle effectif et les sujets qui y seront débattus.

¹ Vous ne précisez pas les informations fournies aux élus de Villemur-sur-Tarn en mars 2021 et aucun support des présentations réalisées n'a été communiqué pendant la concertation.

- nous notons que vous ne donnez pas suite à nos recommandations d'organisation de réunions publiques de restitution des enseignements de la concertation préalable et de présentation de l'étude d'impact. La réunion de restitution des enseignements vous aurait permis d'informer le public sur vos engagements et de lancer la dynamique du comité de suivi. Le retour sur l'étude d'impact est une demande forte du public et des associations environnementales. Ces réunions nous paraîtraient donc à organiser pour bien amorcer la concertation continue.

Cette transparence est importante pour maintenir l'information et la participation du public engagées sous l'égide de la CNDP, dans le cadre de la concertation préalable.

Nous vous informons du fait que ce courrier sera publié sur le site de la CNDP et nous vous demandons de le publier, en actualité, sur le site de la concertation.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ces points et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Richard Pasquet



Garant CNDP

Jérôme Favrel

Garant CNDP

Copie : Marc Papinutti, Président de la Commission nationale du débat public (CNDP)